



2017 GROUPE AXA

Changement Climatique et risques financiers

La recherche de « risques carbone » physiques

Pourquoi l'Accord de Paris (COP21) mérite-t-il l'attention d'AXA ? Le changement climatique peut-il avoir des impacts matériels sur nos investissements ? Quel lien avec le Prix du « Meilleur reporting climatique des investisseurs » ?

L'importance de la COP21

L'Accord de Paris, accord historique qui, sous la houlette de la France, a réaffirmé avec une clarté inédite l'engagement des gouvernements à contenir le réchauffement climatique en dessous de 2 °C, à œuvrer en faveur de l'adaptation et de la résilience et, c'est une première, à « rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ». Ces engagements revêtent une importance particulière pour les assureurs et les investisseurs, car ils incitent à une « décarbonisation » des actifs, à des investissements verts, et parce qu'ils aident les populations à s'adapter à la réalité du changement climatique. C'est dans ce contexte qu'AXA réaffirme son engagement à jouer pleinement son rôle dans le débat sur les risques liés au climat. L'attitude proactive d'AXA vis-à-vis de ces risques a ainsi permis de faire évoluer les choses dans l'industrie et dans certaines juridictions telles que la Californie ou la Suisse. Notre action englobe un large éventail d'initiatives, notamment en matière de gestion des risques, de développement produit, de recherche et surtout d'identification et de gestion des risques liés au carbone au sein de notre portefeuille d'investissements, comme nous en avons fait part dans notre candidature au Prix international. Qu'avons-nous découvert jusqu'à présent ?

Article 173

Ce nouveau décret de la loi française de 2015 relative à la « transition énergétique pour la croissance verte » promeut un cadre de reporting avancé en matière de risques climatiques. Elle place la France à l'avant-garde du débat sur le climat pour les investisseurs du monde entier. Nous avons engagé d'importants travaux pour réaliser des analyses rigoureuses, mais il s'agit d'un domaine encore inexploré et changeant, où les questions sont plus nombreuses que les réponses. Nous avons ainsi appris qu'il n'existe ni « KPI climatique » magique ni solution miracle pour comprendre et mesurer la nature des risques financiers liés au climat. Ce qu'il faut, c'est au contraire une analyse patiente et personnalisée de nos investissements par classe d'actifs, par région, par secteur, etc. Durant cette phase d'apprentissage, nous espérons que nos recherches alimenteront le débat sur les « risques de transition énergétique » et contribueront à améliorer le reporting obligatoire d'ici la fin de l'année.

TCFD

Au-delà des travaux en lien avec l'article 173, nous estimons qu'identifier, comprendre et mesurer les risques liés au climat est un travail certes complexe, mais insuffisant. Il est également crucial pour les investisseurs d'appréhender la façon dont leurs entreprises en portefeuille intègrent et tiennent compte des risques financiers liés au climat dans leur stratégie globale. Le mandat du Groupe de travail sur le reporting des risques financiers liés au climat (TCFD, pour Taskforce on Climate-related Financial Disclosures) du Conseil de stabilité financière (FSB, pour Financial Stability Board) est de promouvoir la transparence et les interactions avec les cadres réglementaires. Le Groupe AXA est fier de coprésider le TCFD, auquel il apporte à la fois sa vision d'investisseur institutionnel et de société cotée produisant du reporting.

Meilleur reporting

Le travail préparatoire de « défrichage » du TCFD a révélé l'existence de plus de 400 modalités de reporting climatique volontaires et/ou obligatoires dans les juridictions du G20. Souvent ces modalités se recoupent, se contredisent et nécessitent des informations à la matérialité limitée. Une telle situation peut poser de sérieux problèmes aux entreprises déclarantes et aux investisseurs, susceptibles d'être assujettis à des contraintes sans effet évident en matière d'atténuation des risques. L'obligation de reporting et de transparence climatique ne permettra une réelle démocratisation du débat lié au changement climatique que si elle est déployée de façon homogène, axée sur les risques matériels : en résumé, si la qualité du reporting prime sur la quantité.

Le TCFD et l'article 173 incarnent tous deux cette approche, qui vise la construction d'une économie mondiale verte, inclusive et durable.

Laurent Clamagirand, directeur des investissements du Groupe AXA

Montréal Carbon Pledge : L'empreinte carbone du Groupe AXA rendue publique

AXA a signé le Montréal Carbon Pledge en 2015, s'engageant ainsi à évaluer et publier l'« intensité carbone » de ses investissements chaque année. En 2017, le Groupe partage les résultats de la deuxième analyse globale de son empreinte carbone, menée sur diverses classes d'actifs, et réaffirme son engagement à tenir compte des risques liés au climat. AXA a pleinement conscience que le changement climatique aura un impact significatif sur son activité et plus largement sur la résilience des populations dans le monde entier. Le Groupe est également convaincu que le changement climatique et la nécessaire transition vers une économie bas-carbone représentent de nouveaux défis et opportunités pour ses activités d'investissement. C'est la raison pour laquelle AXA a entrepris une analyse de l'empreinte carbone de ses actifs pour compte propre, axée en 2015 sur les actions et obligations d'entreprises. En 2016-2017, AXA a étendu son analyse aux actifs immobiliers. Notre deuxième Rapport « Montréal Pledge » est également l'occasion de mettre en exergue les travaux plus récents entrepris par AXA en réponse au décret « article 173 », ainsi que de prendre en compte les recommandations de la TaskForce on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

AXA et le changement climatique

Le changement climatique pose de nouveaux risques qu'il convient d'anticiper et de gérer en amont. Les assureurs sont bien placés pour traiter ces nouveaux risques liés au climat. Ils peuvent financer et encourager la recherche et l'éducation sur ces risques. Ils possèdent des données, ainsi que des modèles et des outils pour analyser et extrapoler ces dernières. Il est de leur devoir de divulguer leurs connaissances, notamment la découverte de nouveaux risques tels que des menaces peu connues pesant sur la société. Ils ont le pouvoir d'accroître la résilience climatique et d'impulser les changements de comportement requis pour créer une économie durable, à faible émission de carbone. Par le niveau important de leurs investissements, les assureurs sont également en position privilégiée pour envoyer les bons signaux à la communauté financière et aux entreprises dans lesquelles ils investissent.

AXA est à l'avant-garde de l'action climatique et estime pouvoir jouer un triple rôle :

- comprendre les risques climatiques
- réparer les dégâts existants et en prévenir de nouveaux
- identifier et valoriser les risques à travers nos actifs d'une part (influençant ainsi les comportements) ; sélectionner nos investissements d'autre part.

La position d'AXA vis-à-vis du changement climatique est donc de mettre à profit son expertise de la gestion du risque pour mieux comprendre et prévenir les risques, et de mobiliser sa capacité d'investissement pour financer et encourager la transition énergétique. Cette stratégie répond à la fois aux dimensions d'atténuation et d'adaptation du changement climatique.

Mesurer l'intensité carbone du fonds général d'AXA

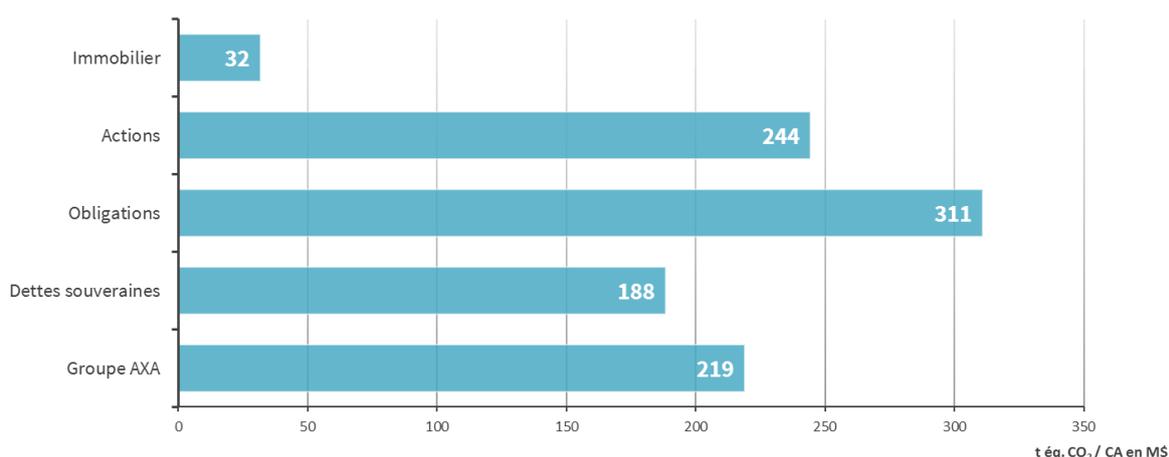
Méthodologie

La méthodologie utilisée pour cette analyse de l'empreinte carbone est une approche dite d'« intensité carbone » fondée sur des données de Trucost, un fournisseur de données spécialisé. Les émissions carbone de chaque entreprise ou pays sont divisées par son chiffre d'affaires ou PIB ; un résultat moyen pondéré est ensuite calculé, en tenant compte de l'univers de placement considéré.

$$\text{Intensité carbone d'AXA} = \sum_i \left(\frac{\text{émissions carbone}_i}{\text{chiffre d'affaires}_i} \right) \times \left(\frac{\text{exposition}_i}{\text{exposition de classe d'actifs}} \right)$$

Pour les actifs immobiliers, ces données sont normalisées par rapport aux mètres carrés. L'exercice porte sur l'ensemble du fonds général AXA géré en interne pour lequel des données Trucost sont disponibles.

Empreinte carbone du Groupe AXA par classe d'actifs



Voici les données de notre analyse 2016 :

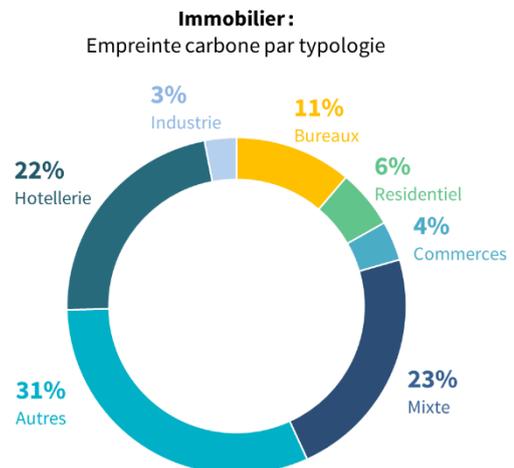
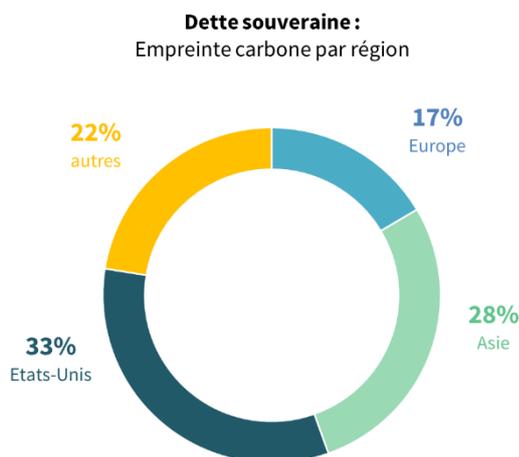
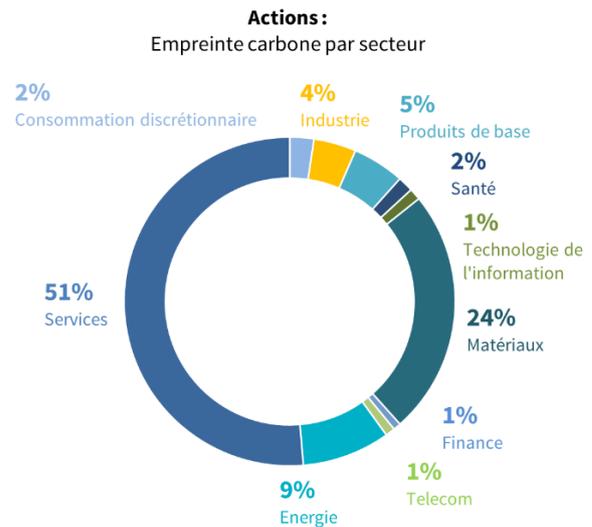
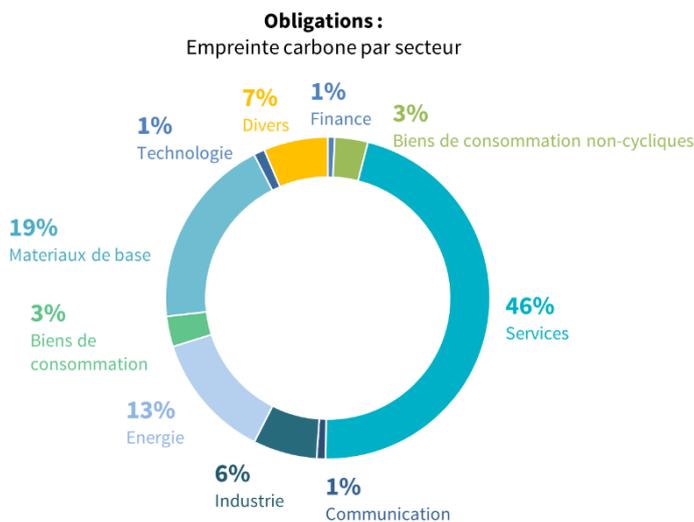
Classe d'actifs	Activités gérées en 2016	Intensité carbone en 2015	Intensité carbone en 2016	Tendance
Actifs du fonds général	597 Md€	-	-	
Empreinte carbone : périmètre complet	483 Md€	284 t éq. CO ₂ / CA en M\$	219 t éq. CO ₂ / CA en M\$	↓
Actions	17 Md€	322 t éq. CO ₂ / CA en M\$	244 t éq. CO ₂ / CA en M\$	↓
Obligations de société	201 Md€	387 t éq. CO ₂ / CA en M\$	311 t éq. CO ₂ / CA en M\$	↓
Dettes souveraines	232 Md€	216 t éq. CO ₂ / CA en M\$	188 t éq. CO ₂ / CA en M\$	↓
Immobilier	31 Md€	Données indisponibles	32 kg éq. CO ₂ / surface en m ²	-

Faits marquants 2016

Par rapport à notre analyse de l'année dernière, l'intensité carbone totale de nos investissements a diminué sur l'ensemble des classes d'actifs examinées. En moyenne, en 2016, l'intensité carbone d'AXA est de 319 t éq. CO₂ par million de dollars de chiffre d'affaires, contre 284 t éq. CO₂/M\$ en 2015. Ce recul est en grande partie attribuable à notre politique de désinvestissement du secteur du charbon et à d'autres évolutions de notre politique d'allocation d'actifs. En 2017, AXA a ajouté la catégorie Actifs immobiliers à l'analyse de son intensité carbone, avec une méthodologie adaptée (normalisée par mètre carré de surface). *Remarque : l'intensité carbone moyenne, combinant intensité carbone d'entreprise et intensité carbone souveraine, entraîne un double comptage de certaines émissions.*

3 facteurs expliquent cette tendance favorable :

- l'intensité carbone de la dette souveraine a diminué de 13 tonnes grâce à une tendance à la baisse des émissions de GES en France, la Belgique et l'Italie.
- l'intensité carbone des actions et obligations d'entreprise a respectivement reculé de 35 et 4 tonnes, grâce à une répartition sectorielle et un désengagement des industries à fortes émissions de carbone à l'échelle du Groupe (Services généraux). C'est également une conséquence directe du désinvestissement du charbon de la part d'AXA.
- la prise en compte des actifs immobiliers a également contribué à la baisse de l'intensité carbone moyenne d'AXA. L'intensité carbone de la classe Immobilier est exprimée dans une unité spécifique (kg/m²) et ne couvre que les émissions directes



Les limites de l’empreinte carbone

Ce travail d'analyse de l'empreinte carbone met en évidence les principaux émetteurs de carbone de notre portefeuille, ce qui peut constituer un bon indice de « risque de transition énergétique ». Il s'agit d'un outil potentiellement utile pour comprendre les actifs à haute teneur en carbone : si une agrégation trop large des niveaux d'intensité carbone par classes d'actifs ne fournit pas d'informations utiles, la ventilation par sous-secteurs révèle d'importants écarts d'une industrie à l'autre. Cela peut permettre d'identifier des cibles d'engagement actionnarial, dans le secteur des services, du pétrole et du gaz et des matériaux par exemple, qui concentrent l'essentiel des émissions de carbone. Certaines limites demeurent néanmoins :

- les indicateurs sont généralement biaisés en faveur des combustibles fossiles par rapport à l'économie « réelle »
- la couverture des données sur le carbone peut être incomplète pour certaines classes d'actifs et ce n'est pas nécessairement la mesure appropriée pour définir des objectifs
- les données sur le carbone constituent un instantané des émissions actuelles, mais ne sont pas

prospectives. À ce titre, elles s'avèrent insuffisantes pour identifier clairement les acteurs des différentes industries contribuant à une économie faible en carbone. Elles mettent en lumière les émetteurs de carbone d'aujourd'hui, mais pas les fournisseurs de solutions de demain.

Ces insuffisances ne doivent cependant pas être un motif d'inaction. AXA estime que de telles analyses requièrent d'autres études approfondies et que ces indicateurs ne sont pas encore les outils appropriés pour piloter la transition vers une économie à faible émission de carbone ou pour réduire les « risques de transition énergétique ». C'est pourquoi nous soutenons des initiatives telles que le Groupe de travail sur le reporting des risques financiers liés au climat du Conseil de Stabilité Financière (FSB – TCFD : Financial Stability Board Taskforce on Climate-Related Financial Disclosures), qui promeut un reporting du « risque carbone » financièrement pertinent, des collaborations actives pour analyser ces limites, ou encore l'implémentation de « l'article 173 », une réglementation française obligeant les investisseurs à divulguer leurs stratégies ESG (Environmental, Social and Governance) et climat.

L'Article 173, une obligation réglementaire d'évaluer le risque carbone

La loi française relative à la transition énergétique pour la croissance verte, également connue sous le nom de « loi de transition énergétique », a été promulguée en août 2015. Son adoption a établi une nouvelle règle en matière de reporting carbone. Elle encourage les milieux financiers et les investisseurs à s'engager sur les questions de développement durable, notamment la transition énergétique et la croissance verte. La loi exige des investisseurs qu'ils divulguent la façon dont leur politique d'investissement tient compte des enjeux et des risques liés au carbone. Cela a favorisé l'émergence d'un nouveau mode de pensée dépassant les cadres de reporting : « Comment minimiser l'empreinte carbone de nos fonds ? » et « Quels types d'actifs

devraient constituer un tel portefeuille ? ». C'est dans ce contexte que la France a choisi de promulguer ce nouvel article 173 de la loi de transition énergétique, qui s'adresse plus spécifiquement aux investisseurs. Ce faisant, elle est devenue le premier pays à exiger des investisseurs qu'ils publient des analyses poussées des risques climatiques, afin d'encourager les marchés financiers à intégrer pleinement ces risques.

L'article 173 complexifie le débat en demandant aux investisseurs (détenteurs et gestionnaires d'actifs) d'entreprendre une analyse approfondie des risques liés au carbone. Il s'agit notamment de divulguer la façon dont nous intégrons les enjeux climatiques et

de développement durable à nos analyses d'investissement, la façon dont nous pourrions être exposés à des risques carbone (par ex., selon que nos sociétés en portefeuille s'adaptent ou échouent à s'adapter à une économie bas-carbone), si nous soumettons nos actifs à des « stress tests » carbone

(par ex., dans le cas d'un prix du carbone élevé) ou même si nous mesurons la contribution de nos investissements aux scénarios de transition énergétique. Ces informations doivent être intégrées à notre Rapport annuel.

Intégration des risques liés au climat

Depuis 2015, AXA prend en compte les risques liés au climat dans son processus d'investissement responsable. Notre analyse des conséquences du changement climatique sur nos investissements se concentre sur les « risques de transition » et les « risques physiques », tels que décrits ci-après.

Risques liés à la transition énergétique

L'Accord de Paris de la COP 21 de 2015 a souligné la nécessité pour les entreprises et les investisseurs de délaisser les modèles de développement à forte intensité carbone au profit d'une économie plus durable et sobre en carbone. À terme, cette transition énergétique entraînera une profonde transformation des modèles industriels, financiers et de consommation. Certaines entreprises bénéficieront de ce changement, tandis que d'autres échoueront à s'adapter ou à saisir de nouvelles opportunités. Cela aura une incidence sur leur capacité à générer des bénéfices, ce qui devient un « risque de transition » pour les investisseurs. À ce jour, nos principales réponses à ces risques sont les suivantes :

Désinvestissement du charbon

Les émissions de carbone devront être fortement limitées afin de lutter contre le changement climatique, ce qui peut faire peser des contraintes sur les industries à forte intensité de carbone, rendant certains actifs « inexploitable » ou « échoués » (*stranded assets*), voire conduire à des impacts négatifs sur la qualité de crédit ou la valorisation de certaines entreprises. Les modèles d'évaluation actuels ne tiennent pas suffisamment compte de tels risques. En mai 2015, suite à une étude approfondie de l'hypothèse des « *stranded assets* », AXA a décidé de céder ses investissements dans les entreprises les plus exposées aux activités liées au charbon. Cette initiative inédite a poussé de nombreux autres investisseurs traditionnels à s'engager pour le désinvestissement du charbon en amont de la COP21. Notre désinvestissement vise les producteurs

d'énergie et les sociétés d'extraction minière dont plus de 50 % du chiffre d'affaires provient de la combustion ou de l'extraction du charbon. Ce désinvestissement d'un montant de 500 millions d'euros a porté à la fois sur des actions et des titres d'entreprise à revenu fixe, et a été finalisé fin 2015 (les actifs à revenu fixe ont été désinvestis bien avant leur échéance). Cette manœuvre a réduit notre risque de portefeuille, tout en envoyant un signal positif aux marchés et aux régulateurs : elle s'inscrit dans la lignée de notre stratégie d'intégration ESG, participe à la transition énergétique et est conforme à notre stratégie RSE qui vise plus largement la promotion d'une société « plus forte et plus sûre ».

Investissements verts

En mai 2015, le Groupe s'est engagé à tripler le montant de ses investissements verts dans l'objectif d'atteindre plus de 3 milliards d'euros d'ici 2020 pour son actif général, estimant que ces actifs pourraient bénéficier d'une transition vers une économie sobre en carbone, tout en témoignant de l'engagement d'AXA en faveur de cette transition. Ces investissements porteront essentiellement sur des dettes et des actions d'infrastructures d'énergie renouvelable et des obligations vertes. Le Groupe possède actuellement 1,8 milliard d'euros d'investissements « verts » dans différentes classes d'actifs, dont des dettes et actions d'infrastructure, des obligations vertes et des fonds de private equity. Ce chiffre inclut le capital investi dans l'Impact Investment Fund du Groupe, en dettes et actions d'infrastructure et en obligations vertes – dont

l'obligation souveraine verte émise par le gouvernement français en janvier 2017.

Empreinte Carbone

En signant le « Montreal Carbon Pledge » en 2015, le Groupe s'est engagé à évaluer et rendre publique l'intensité carbone de ses investissements. L'analyse de 2016 est présentée plus haut.

“ Rapport d'impact ESG”

AXA IM élabore des rapports ad hoc intégrant des données ESG et carbone pour toute une variété de fonds. Ces rapports couvrent la notation ESG moyenne par rapport aux indicateurs (principaux titres, empreinte carbone, eau, diversité, etc.). AXA IM s'efforce d'ajouter des données telles que la proportion des « activités vertes », le mix énergétique (exposition aux énergies renouvelables) ou les statistiques d'engagement liées aux questions environnementales.

Risques physiques : mesurer l'impact des phénomènes météorologiques sur nos investissements

Outre les risques de « transition » évoqués plus haut, le changement climatique est susceptible d'accroître la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, ce qui pourrait compromettre nos investissements les plus exposés, notamment les actifs immobiliers. Ce scénario mérite d'être étudié, compte tenu du volume de ces actifs sous notre gestion. En 2016, AXA a décidé d'analyser ces « risques physiques » pour certains de ses actifs réels et d'infrastructure, en se concentrant sur 15 milliards d'euros d'actifs répartis dans un portefeuille immobilier et un portefeuille d'infrastructures (dont les actifs sont essentiellement basés en Europe).

Notre méthodologie d'évaluation des risques physiques s'appuie sur la démarche de notre équipe de gestion des risques (modèles « catastrophes naturelles » généralement utilisés pour évaluer l'exposition liée aux sinistres) pour déterminer dans quelle mesure les catastrophes naturelles influenceront sur nos actifs. Nous avons modélisé les événements

catastrophiques les plus courants en Europe, corrélés avec une géolocalisation individuelle de chaque actif immobilier. Des « taux de destruction » spécifiques, tenant compte de l'emplacement, du type de bâtiment et des matériaux de construction, sont utilisés pour définir le niveau de pertes.

Nos travaux démontrent que si une forte tempête (de type centennale) se produisait cette année, la perte cumulée subie par les deux portefeuilles serait d'environ 15 millions d'euros. En appliquant une perte moyenne annuelle, les deux portefeuilles combinés pourraient subir une perte annuelle moyenne de 0,8 million d'euros. Si l'on considère que ces investissements sont détenus environ 30 ans, on peut conclure que les pertes annuelles cumulées s'élèveraient à 24 millions d'euros. Cette méthode d'analyse inédite demande à être affinée, notamment en l'étendant à davantage de portefeuilles et types de catastrophes. Ces travaux sont expliqués plus en détail [sur notre site](#).

Alignement des portefeuilles avec les objectifs de décarbonisation

La conversion des objectifs climatiques internationaux (tels que ceux dérivés de l'Accord de Paris, ou des ambitions françaises ou européennes en matière de mix énergétique) en objectifs d'investissement quantitatifs est un exercice de modélisation inédit et complexe, qu'AXA a initié en 2016. L'approche d'AXA est double : 1) tester l'alignement de nos investissements sur le scénario « 2 °C » de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ; 2) tester la contribution de nos investissements à la

transition énergétique et écologique en pourcentage du CA tiré des d'« éco-activités », appelée « part verte ».

Pour atteindre de potentiels objectifs climatiques à venir, nous avons utilisé trois méthodologies permettant d'améliorer les décisions d'investissement :

- évaluation du risque de transition dans les secteurs à forte intensité carbone ;

- back-testing de portefeuilles pour identifier la marge de réallocation des actifs en ligne avec des scénarios « 2 °C » ;
- optimisation de l'impact positif sur la transition énergétique et écologique en augmentant la « part verte ».

Cette analyse a été testée sur des portefeuilles représentatifs (diversifiés et de taille importante) : un portefeuille obligataire et un portefeuille d'actions AXA France. Le Groupe s'est concentré sur trois secteurs pour lesquels les scénarios de « transition énergétique » et d'« actifs inexploitable » peuvent être appliqués avec pertinence et dont les données présentent une disponibilité raisonnable : Pétrole et gaz, Automobile et Énergéticiens, en tenant compte des scénarios et contraintes nationaux et régionaux. Cette approche permet de comparer les titres aux actifs physiques sous-jacents actuels et prévus, ainsi qu'aux niveaux de production par technologie. Ainsi, chaque énergéticien est associé à ses actifs de production à la fois actuels et prévus par type de production, puis comparé au mix énergétique défini dans le scénario « 2 °C » de l'AIE pour cette industrie. Les sociétés de Pétrole et Gaz sont confrontées à leurs niveaux de production actuels et prévus, basés sur un ratio de leur production actuelle à de futures réserves prouvées (afin d'estimer leur production

future), puis aux courbes de production requises par le scénario « 2 °C » de l'AIE. Les constructeurs automobiles voient leur production de flotte actuelle et prévue, pour chaque technologie (électrique, hybride, diesel, etc.), comparée aux changements technologiques requis par le scénario « 2 °C » de l'AIE. En évaluant le type et la nature des activités des sociétés dans lesquelles nous investissons, et en testant les portefeuilles a posteriori en fonction des scénarios de transition énergétique, nous estimons pouvoir mieux identifier les « risques de transition » et encourager la transition énergétique. Cependant, de nombreuses lacunes subsistent dans les diverses méthodologies que nous avons testées, et celles-ci devront être comblées dans le cadre de recherches ultérieures.

Les résultats de cette analyse approfondie sont exposés de façon bien plus détaillée (par secteur et catégorie d'actifs) dans notre candidature publique au prix 2016 du « Meilleur reporting climatique des investisseurs » organisé par le gouvernement français, [accessible ici](#). AXA a remporté le premier prix de ce concours destiné à promouvoir des rapports innovants en réponse à l'article 173. Le jury international a particulièrement apprécié l'analyse des risques menée par AXA ainsi que la cohérence générale de notre candidature.

Engagement actionnarial

Les résultats de ces tests sont également susceptibles d'être utilisés pour éclairer l'engagement sur des questions sectorielles. Les activités d'engagement actionnarial d'AXA sont toutefois antérieures à l'analyse exposée plus haut. En effet, AXA utilise son influence de grand propriétaire d'actifs pour encourager les entreprises de son portefeuille à adopter de meilleures pratiques ESG. Voici quelques-unes de nos dernières initiatives d'engagement :

- en 2016, AXA a décidé de renforcer son engagement actionnarial à l'échelle du Groupe, complétant ainsi les efforts menés par AXA Investment Managers et AB. Il s'agissait par exemple de se

joindre à une initiative collective d'engagement contre le forage pétrolier dans l'Arctique ;

- l'*ESG Footprint Committee* (sous-comité du Comité d'investissement responsable du Groupe) évalue les risques posés par les entreprises présentant de mauvaises performances ESG et faisant l'objet de polémiques graves et récurrentes. Ce comité peut rendre trois types de décisions : *No concerns* (« Pas de risques ») : l'entreprise reste éligible aux investissements), *Concerns* (« Risques ») : l'équipe Crédit entreprend des analyses approfondies susceptibles d'aboutir à un engagement actionnarial) ou *Overriding concerns* (« Risques majeurs ») : désinvestissement. Plusieurs

entreprises ont déjà été « engagées » par le biais de ce comité ;

- AXA Investment Managers dispose d'une équipe dédiée à l'engagement actionnarial, forte de plus de 10 ans d'expérience en gestion d'actifs. AXA Investment Managers effectue un suivi de ses engagements par rapport aux objectifs fixés, qui est publié en ligne. En 2016, AXA Investment Managers a mené 230 missions directes et soutenu 6 initiatives collaboratives. Les questions environnementales représentent 30 % de cet engagement. AXA Investment Managers divulgue également ses statistiques de votes « dissidents ».

Sensibilisation à la finance durable

AXA communique régulièrement sur le changement climatique auprès du grand public et de ses clients, par le biais de diverses publications, vidéos, conférences, etc., et aussi en ligne (<https://www.axa.com>). AXA mène également une campagne de sensibilisation active auprès des pouvoirs publics, régulateurs, experts et acteurs du marché. AXA estime qu'il est de son devoir d'éclairer le débat public sur l'importance de la lutte contre le changement climatique et des adaptations nécessaires. Voici quelques-uns des exemples récents de cette approche :

- AXA a été nommé à la coprésidence du groupe de travail sur le reporting des risques financiers liés au climat (TCFD) du Conseil de stabilité financière (FSB)/G20. Son mandat est d'élaborer un cadre de reporting volontaire et cohérent destiné aux entreprises afin d'informer les investisseurs, prêteurs, assureurs et autres parties prenantes. Le rapport final, soumis au FSB et au G20 début 2017, tient compte des risques physiques, juridiques et de transition liés au changement climatique, et propose des méthodes de reporting financier efficaces dans toutes les industries. Les recommandations du TCFD s'appliqueront également aux entreprises du secteur financier (banques, compagnies d'assurance, gestionnaires d'actifs, investisseurs institutionnels, etc.). AXA et le TCFD espèrent qu'à terme,

Son rapport de gestion est accessible [ici](#) (en anglais);

- AXA Investment Managers a rejoint *Aiming for A* en 2015, une vaste initiative collective d'engagement actionnarial enjoignant certaines entreprises à améliorer leur reporting sur les risques de transition ;
- suite au scandale Volkswagen de 2015, AXA a également rejoint l'initiative *ShareAction*, afin de répondre à des questions spécifiques concernant les normes d'émissions NOx/SOx dans l'industrie automobile.

ces recommandations aideront à institutionnaliser la façon dont les risques et opportunités liés au climat sont évalués par les entreprises, et favoriseront une compréhension éclairée de ces mêmes risques et opportunités par les investisseurs.

- Depuis janvier 2017, AXA préside le Groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable, mis en place par la Commission européenne. Son objectif est de contribuer à l'élaboration d'une stratégie européenne globale en matière de finance durable et d'intégrer des notions de durabilité dans la réglementation européenne du secteur financier, dans le cadre de l'Union des marchés de capitaux. Il identifiera notamment les obstacles actuels au financement durable, les instruments réglementaires à utiliser pour une mise en œuvre efficace, ainsi que les principaux risques pour le système financier européen. Le Groupe présentera son rapport final à la Commission d'ici fin 2017.
- Enfin, AXA copréside le comité directeur mondial de l'Initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-FI) et est membre du conseil consultatif du Centre sur le financement et les investissements verts de l'OCDE.

Tableau de correspondance du Groupe de travail sur le reporting des risques financiers liés au climat (TCFD) du Conseil de Stabilité Financière (FSB)

Le tableau suivant permet de référencer le contenu ci-dessus, présent dans notre Rapport Annuel 2016, (basé sur la structure du décret « article 173 » et la loi Grenelle 2) avec les recommandations du TCFD publiées en décembre 2016. Bien que ces recommandations ne soient pas encore finalisées, AXA s'efforce de répondre de manière proactive et volontaire à la plupart des recommandations

décrites dans les suppléments sectoriels (secteur assurance et investisseurs institutionnels), en raison de son rôle actif au sein du TCFD tout au long de l'année 2016.

Les chevauchements entre chapitres référencés reflètent les différences de structure entre les deux cadres de reporting.

Dimension	Recommandations de la TCFD	Rapport Annuel AXA 2016 : principaux chapitres concernés
Gouvernance	Supervision du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> Chapitre 7.5 Investissement responsable > ESG et gouvernance climat
	Supervision de la Direction générale	<ul style="list-style-type: none"> Chapitre 7.5 Investissement responsable > ESG et gouvernance climat
Stratégie	Identification et impact business des risques et opportunités liés au climat, y compris au niveau des produits	<ul style="list-style-type: none"> Chapitre 4.1 Facteurs de risque Chapitre 7.2 Informations environnementales > Initiatives environnementales liées à l'activité économique (produits) Chapitre 7.5 > Investissement responsable
	Intégration dans la stratégie d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> Chapitre 7.5 Investissement responsable > Risques liés à la transition énergétique > Désinvestissement du charbon, investissements verts
	Alignement des portefeuilles avec des scénarios « 2 °C »	<ul style="list-style-type: none"> Chapitre 7.5 Investissement responsable > Alignement des portefeuilles avec des objectifs de décarbonisation
Gestion des risques	Identification des risques	<ul style="list-style-type: none"> Chapitre 4.1 Facteurs de risque Chapitre 7.5 Investissement responsable > Intégration des risques liés au climat
	Risques physiques et de transition	<ul style="list-style-type: none"> Chapitre 4.1 Facteurs de risque Chapitre 7.5 Investissement responsable > Intégration des risques liés au climat > Risques de transition énergétique, risques physiques
	Outils et modèles de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> Chapitre 4.2 Contrôle interne et gestion des risques Chapitre 7.5 Investissement responsable > Intégration des risques liés au climat
	Engagement actionnarial	<ul style="list-style-type: none"> Chapitre 7.5 Investissement responsable > Engagement actionnarial
Indicateurs et objectifs de performance	Exposition assurantielle aux risques climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Chapitre 4.6 Risques d'assurance
	Indicateurs utilisés pour évaluer les risques climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Chapitre 4.1 Facteurs de risque Chapitre 7.5 Investissement responsable > Intégration des risques liés au climat > Risques de transition énergétique > Empreinte carbone Chapitre 7.5 Investissement responsable > Alignement des portefeuilles avec des objectifs de décarbonisation
	Émissions de CO ₂ directes et objectifs de réduction (Protocole GES scopes 1, 2 et 3)	<ul style="list-style-type: none"> Chapitre 7.2 Informations environnementales > Objectifs de performance Chapitre 7.2 Informations environnementales > Tableau de reporting environnemental
	Intensité carbone des investissements	<ul style="list-style-type: none"> Chapitre 7.5 Investissement responsable > Intégration des risques liés au climat > Risques de transition énergétique > Empreinte carbone

